****

**URGENT RECRUTEMENT COVID-19**

**Vous pouvez nous aider,**

**avec la convention bilatérale de mise à disposition**

**de collaborateurs.**

**Les entreprises du SAPRA (Services à la personne Auvergne Rhône-Alpes) lancent une opération de recrutement urgente et exceptionnelle en proposant aux personnes de bonne volonté de renforcer leurs équipes auprès de leurs clients fragiles.**

En raison de la saturation des hôpitaux et en anticipation d’un afflux de patients supplémentaires atteints de coronavirus dans les prochains jours, les établissements de santé vont devoir libérer des lits en urgence.

**L’Agence Régionale de Santé et la Métropole de Lyon** sollicitent les établissements médico-sociaux et plus particulièrement les entreprises de services à domicile afin de tout mettre en œuvre pour accueillir et maintenir les personnes fragiles (personnes âgées, malades ou handicapées) lors de leur retour à domicile.

**Les assistants de vie font partie des personnels soignants prioritaires pour continuer leurs missions, malgré les mesures de confinement imposées par l’Etat.**

Ainsi, les entreprises du **SAPRA** recrutent dès à présent des **Assistants de vie** en CDD d’un mois minimum pour soutenir et accompagner les personnes vulnérables ou isolées à domicile.

Au-delà des compétences, le **SAPRA** recherche d’abord des personnes motivées (diplômées ou pas), où le lien à l’autre reste prioritaire, avec un fort sens des responsabilités.

Les missions principales à effectuer sont : aide aux courses, préparation des repas, aide aux déplacements, aide aux démarches administratives, entretien courant du domicile, présence et compagnie. Les tâches liées aux soins à la personne (toilettes, transfert) seront réservées aux candidats diplômés. Une formation sur les bons gestes à adopter sera organisée. La sécurité des personnes sera assurée avec la mise à disposition de moyens de protection individuels.

Devant cette situation inédite, le SAPRA va plus loin et lance un appel plus général de solidarité **et particulièrement aux entreprises** **de la Région Auvergne Rhône-Alpes** **dont les salariés sont privés d’activité ou sont en chômage partiel.**

Ceux-ci peuvent aussi participer à cet élan solidaire.

Il est, en effet, tout à fait possible de proposer aux salariés motivés de se mettre temporairement à la disposition des entreprises du **SAPRA** pour soutenir les personnes les plus fragiles à leur domicile. Un dispositif sécurisé, soutenu administrativement et techniquement par la **Maison Métropolitaine d’Insertion pour l’Emploi** autorise ce transfert temporaire de collaborateurs.

Une convention bilatérale de mise à disposition de collaborateurs sera transmise à toute entreprise qui en fera la demande.

Pour accompagner les entreprises dans ces procédures, répondre à toutes leurs questions et accueillir vos collaborateurs intéressés, une plateforme RH a été créée par la **Maison Métropolitaine d’Insertion pour l’Emploi sur son site web :** [www.lyonmetropole-mmie.fr](http://www.lyonmetropole-mmie.fr)

**Vous pouvez également et d’ores et déjà contacter la MMIE sur ses coordonnées :**

plateformeRH@lyonmetropole-mmie.fr - 04 78 62 57 17

Pour information et présentation SAPRA : www.le-sapra.com